



Grâce à nos services

faites le vide...

Découvrez nos solutions pour vous débarrasser
de vos encombrants.



Nos 4 solutions pour faire le vide...



1

REPRISE GRATUITE
« 1 pour 0 »
chez tous les
distributeurs
(obligation légale)

2

**DON AUX
ASSOCIATIONS**
locales, aux
recycleries ou
aux ressourceries

3

**DÉPÔT DANS
L'UNE DES 11
DÉCHÈTERIES**
de Limoges
Métropole

4

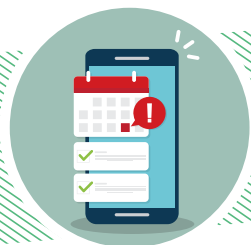
SERVICE DE COLLECTE À DOMICILE GRATUIT
proposé aux habitants sur rendez-vous (à partir de juin 2022).



ATTENTION : au maximum 3 encombrants par collecte et 2 rendez-vous par an et par foyer. Dans la limite des créneaux disponibles.

Comment ça marche ?

**1 | PRENDRE UN
RENDEZ-VOUS :**



sur la plate-forme internet
encombrants.limoges-metropole.fr



ou en appelant votre mairie ou
la mairie annexe de votre quartier

2 | EN FONCTION DE VOTRE ADRESSE, LA COLLECTE S'ORGANISE SELON DES MODALITÉS DIFFÉRENTES.

Celles-ci seront précisées sur le site encombrants.limoges-metropole.fr ou lors de votre appel téléphonique.

Par exemple, vous habitez...

L'UNE DES 19 COMMUNES DE LIMOGES MÉTROPOLE



1 COLLECTE par semestre selon un planning défini annuellement.



Obligation de prendre rendez-vous au moins **72H AVANT LA DATE DE LA COLLECTE SOUHAITÉE.**

LA VILLE DE LIMOGES

QUARTIERS EXTRA-BOULEVARDS

QUARTIERS INTRA-BOULEVARDS

CENTRE-VILLE ÉLARGI

RDV. LE LUNDI ET LE VENDREDI

RDV. DU LUNDI AU VENDREDI



Pour certaines adresses dans les quartiers prioritaires de Limoges : le service déjà en place reste le même avec une collecte spécifique dans des locaux mis à disposition par le bailleur.

Les déchets acceptés et refusés

pour la collecte à domicile...

ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

- 1 gros électroménager (réfrigérateur, four, congélateur, machine à laver, sèche-linge...)
- 1 gros meuble (canapé, lit, matelas, fauteuil, armoire, buffet, table, banc...)
- 1 à 4 chaises, portes ou fenêtres
- 1 à 3 petits matériels (informatique, hifi, bricolage, jardinage, cuisine)
- 1 à 3 vélos
- 1 à 3 jeux d'enfants
- 1 à 10 grands cartons vides et pliés

DÉCHETS REFUSÉS

- Le verre
- Le matériel agricole et le gros matériel de jardinage (tondeuse...)
- Les souches, bois d'élagage et de tronçonnage
- Les pneumatiques
- Les déchets verts
- Les gravats
- Les matières dangereuses (bonbonnes de gaz, batteries...)
- Les pots de peinture
- Les huiles
- Les véhicules à moteur
- Les pièces de voiture
- Le matériel industriel et professionnel



L'abandon d'objets sur le domaine public est un délit puni d'une amende pouvant s'élever à 1 500 €



Plus d'infos sur les déchèteries, le réemploi, les collectes, les modalités de rendez-vous et conditions d'accès sur : www.limoges-metropole.fr

DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

0 800 861 111

Service & appel gratuits

